

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 12 – 04 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ALSH/ACCUEIL ADOLESCENTS

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Ludovic DUCOURAU donne procuration à David DELIGEY

Mireille MAZURIER donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON

Michèle BOURGOIN donne procuration à Monique POISSON

Maxime KHELOUFI donne procuration à François-Xavier RAHIER

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Claude RAULIN donne procuration à Xavier PARIS

ABSENTS

Annie DUROUX

Maryse LALANDE

Jacques CHAUVET

François-Xavier RAHIER a été nommé secrétaire de séance

La Prestation de Service Ordinaire (PSO) est une aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF) afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement des structures d'accueil et de garantir la qualité du service rendu aux familles ainsi que l'accès des familles les plus modestes, par la prise en compte des ressources dans les barèmes pratiqués.

La prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement» (ALSH) a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes fréquentant les accueils collectifs de mineurs.

Afin d'identifier les activités destinées aux jeunes âgés de 12 à 17 ans, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a décidé de créer, au sein de la prestation de service ALSH, une activité « Accueil Adolescents ».

Cette dernière, relative au Point Rencontre Animation Jeunes, donne lieu à une convention spécifique pour l'année 2019.

Il vous est donc demandé, d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer avec la CAF la convention d'objectifs et de financement « Accueil Adolescents », qui est annexée à la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le.20.décembre.2018.
GUJAN-MESTRAS le.20.décembre 2018